



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 12 novembre 2020

Délibération n°65-2020 : Adoption du budget rectificatif n°1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vote à l'unanimité :

- ✓ les autorisations budgétaires suivantes :
- 810 ETPT sous plafond Etat et 136 ETPT hors plafond
- 84 656 069 € d'autorisations d'engagement dont
 - 68 263 633 € Personnel
 - 10 736 563 € Fonctionnement
 - 5 655 873€ Investissement
- 87 526 007 € de crédits de paiement dont
 - 68 263 633 € Personnel
 - 10 738 147 € Fonctionnement
 - 8 524 227 € Investissement
- 85 141 560 € de prévisions de recettes
- - 2 384 447 € de solde budgétaire

- ✓ les prévisions comptables suivantes :
- - 2 558 758 € de variation de trésorerie
- 823 932 € excédent sur le résultat patrimonial
- 2 550 209 € de capacité d'autofinancement

- -1 212 430 € de variation de fonds de roulement

Membres en exercice : 30
Membres présents : 20
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 28

- Pour : 20
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Note ordonnateur budget rectificatif n°1

BR1 GBCP Maquette budget